

PROGRAMME ONU-REDD



Le 15 septembre 2013

NOTE CONCERNANT LES VISAS ET LES DÉPLACEMENTS

En anticipation de la onzième réunion du Conseil d'orientation qui aura lieu à Genève, en Suisse, du 8 au 11 décembre 2013, le Secrétariat de l'ONU-REDD invite et exhorte les pays membres participants et les observateurs à entamer les démarches de demande de visas nécessaires dès que possible.

La plupart des pays doivent se procurer un visa pour entrer en Suisse. Veuillez contacter l'Office fédéral de l'immigration (Administration) qui vous remettra une [liste détaillée des pays](#) assujettis à cette obligation. Tous les demandeurs de visa sont tenus de prendre un rendez-vous avec l'Ambassade/le Consulat suisse dans leur pays de résidence et de se présenter en personne pour y remettre des formulaires de demande de visa et pour enregistrer leurs données biométriques (10 empreintes digitales et une photographie du visage). Ces données sont conservées dans le Système d'information sur les visas (VIS - Visa Information System) pendant 5 ans. Vous pouvez consulter le lien Internet ci-après pour accéder à un document, rédigé en plusieurs langues, qui vous donne des explications sur la mise en œuvre du système VIS et sur l'enregistrement des données biométriques :

http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/en/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html

Le temps nécessaire à la délivrance d'un visa varie d'un pays à l'autre. Veuillez noter que les pays dont les avions doivent éventuellement faire escale dans un pays de l'espace Schengen, avant d'entrer en Suisse, sont assujettis à des consultations plus amples de la part des États de l'espace Schengen avant que soit délivré un visa. Dans ces cas de figure, l'obtention d'un visa Schengen peut prendre jusqu'à 2 mois.

Pour éviter qu'un visa ne soit délivré en retard, pour que soit remis à temps les billets d'avion et pour que soient octroyées les indemnités journalières de subsistance (DSA – Daily Subsistence Allowance) des participants parrainés, les membres et les observateurs du onzième Conseil d'orientation (PB11) à qui doit être délivré un visa d'entrée sont priés de **[s'inscrire en ligne d'ici au 4 octobre](#)**. À échéance de cette date, la délivrance d'un visa suisse/Schengen n'est pas garantie.

Dans le cas des membres et observateurs qui n'ont pas besoin d'un visa d'entrée, ils ont jusqu'au 31 octobre pour [s'inscrire en ligne](#).

En ce qui concerne les participants nécessitant un visa, une fois que nous aurons reçu leur inscription en ligne, nous formulerons une lettre/note à l'intention de la Mission permanente de la Suisse à Genève, en confirmant votre participation à la onzième réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD. Nous vous en remettrons une copie que vous devrez présenter au moment de faire dans votre pays une demande de visa pour la Suisse et lors du contrôle biométrique. La Mission permanente de la Suisse à Genève examinera la demande de visa et en enverra l'autorisation à l'Ambassade/au Consulat chargé de le délivrer. Une fois le visa approuvé, vous en serez avisé. Ceci signifie que vous devrez vous rendre deux fois à l'Ambassade/au Consulat : la première fois pour déposer une demande de visa et vous soumettre au contrôle / et la seconde fois quand le visa sera apposé sur votre passeport.

Pour les participants qui habitent dans un pays sans représentation d'une Ambassade suisse, d'un consulat général ou d'un consulat, il/elle devra déposer une demande de visa auprès du pays le plus proche où est présente une Ambassade suisse. Dans ces circonstances, l'intéressé(e) devra suivre la même procédure que celle décrite ci-avant (inscription en ligne, lettre adressée à la Mission permanente, etc.).

Pour tout complément d'informations dont vous auriez besoin, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse électronique policyboard@unredd.org.

NOUVELLES DIRECTIVES DE L'ONU CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS : INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS PARRAINÉS

Conformément aux instructions formulées par le Secrétariat des Nations Unies, **ST/AI/2013/3**, et annoncées le 12 août 2013 au sujet des déplacements officiels, nous attirons votre attention sur plusieurs directives inédites, en particulier sur celles portant sur le temps que prennent les diverses démarches et les dates butoirs fixées pour les déplacements des participants à la réunion.

Dans le cadre des procédures de déplacement des Nations Unies, il est attendu des participants qu'ils confirment leur présence à la réunion, qu'ils obtiennent un numéro d'index (IMIS) avant de déposer une demande de déplacement, que celle-ci certifiée et approuvée par le Bureau de Voyage du PNUÉ. Le Secrétariat de l'ONU-REDD garantit ainsi que les lettres d'invitation indiquent clairement les dates butoirs de confirmation/d'inscription retenues et qu'elles sont envoyées bien en avance de la réunion pour permettre aux intéressés de préparer leur voyage sans se précipiter. Il nous faut prévenir les participants que toute confirmation tardive risque de les obliger à se procurer eux-mêmes leur billet d'avion pour pouvoir assister à la réunion (avec la perspective d'avoir à demander à être remboursés qu'une fois la réunion terminée, devant alors probablement attendre jusqu'à 1 mois avant d'être réglés).

Les nouvelles directives stipulent que les arrangements en matière de déplacement des voyageurs, parrainés par les Nations Unies, devraient être finalisés 19 jours civils avant la date du voyage. **Au regard du PB 11, ceci signifie que les déplacements des participants parrainés doivent être organisés et soumis au Secrétariat le ou avant le 12 novembre 2013.** Dès l'instant où vous vous [inscrivez en ligne](#),

Rosa Andolfato, la personne focale du Bureau de Voyage au Secrétariat se mettra en rapport avec vous pour finaliser les derniers détails de vos déplacements.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse électronique : policyboard@unredd.org

RÉSUMÉ DES PROCHAINES DÉMARCHES QUE DEVRONT ENTREPRENDRE LES PARTICIPANTS AU PB11	
S'inscrire en ligne	
Rendez-vous à l'Ambassade suisse de votre pays pour un contrôle biométrique (empreintes digitales). Cette démarche doit avoir lieu avant de recevoir l'autorisation de délivrance de visa suisse du Secrétariat de l'ONU-REDD.	<u>Dès que possible, au plus tard le 4 octobre 2013</u>
<u>À l'intention des participants parrainés par ONU-REDD,</u> notre agence de voyage officielle se chargera de réserver les billets, comme ce fut le cas précédemment. Une fois que vous vous êtes inscrit en ligne, Rosa Andolfato, le point focal du Bureau du Voyage au Secrétariat se mettra en rapport avec vous pour vous aider à finaliser les derniers détails de vos déplacements.	Avant le 12 novembre 2013